

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région Pays-de-la-Loire

Séance plénière

AVIS

Date : **09 mai 2019**

Objet : **DOCOB Marais de Goulaine**

Vote :
**FAVORABLE
AVEC RESERVES**

Le marais de Goulaine appartient au réseau Natura 2000 au titre des 2 Directives (Habitats-faune-flore et Oiseaux). La ZSC et la ZPS se chevauchent sur une surface de 1514 ha. Le premier DOCOB du marais de Goulaine date de 1999 sur ce site expérimental. Le document étudié par le CSRPN constitue une mise à jour importante du DOCOB. L'opérateur et animateur du site est le Syndicat Mixte Loire – Goulaine.

Le DOCOB se présente sous la forme de 2 documents totalisant un peu plus de 200 pages : « état des lieux et diagnostic » (avril 2018), « objectifs et mesures de gestion, charte Natura 2000 » (octobre 2018). La présentation est claire et synthétique, bien que la description des espèces pourrait être raccourcie. Les documents sont agréables à lire. Cependant, le renvoi des cartes en annexe ne facilite pas la manipulation du volume 1.

Les informations apportées répondent aux exigences des documents de cadrage nationaux. De par l'historique de ce site et les compétences de la structure animatrice, on pressent qu'un jeu de données important a permis l'élaboration du DOCOB. Malheureusement les données sources ne sont pas décrites (MNT et LIDAR pour la topographie, résultats des suivis antérieurs, inventaires réalisés dans le cadre de la rédaction de l'état des lieux...) et aucune analyse n'est faite de l'histoire de ce site Natura 2000 sur les programmes en faveur de la biodiversité déjà mis en œuvre ainsi que sur les connaissances naturalistes.

Il manque en particulier une description des méthodes d'inventaires, la liste des espèces de l'annexe IV de la DHFF, les données sur les chiroptères, ainsi que la liste des autres espèces patrimoniales connues sur le site (faune et flore). Les états de conservation des espèces et habitats décrits au FSD sont indiqués sans que la méthode d'évaluation n'ait été présentée. Il semble que des biais d'analyse ou des erreurs remettent en question les résultats de cette évaluation de l'état de conservation (cas de la Rosalie des alpes par exemple).

Les informations manquantes sont pourtant indispensables pour orienter la rédaction des objectifs du site et des fiches actions.

Le document donne parfois l'impression d'avoir été rédigé uniquement dans l'objectif de disposer d'un DOCOB à jour, sans pour autant intégrer tous les enjeux du site (espèces patrimoniales hors DHFF ou DO par exemple) et de ses abords (actions déjà menées au titre des ENS, etc.). Les facteurs exogènes (niveaux d'eau, pollutions diffuses agricoles...) mériteraient d'être mieux présentés et leur influence sur les espèces des deux directives plus étayée.

Il en va de même pour la rédaction des fiches actions : les mesures proposées semblent globalement en cohérence avec les enjeux et objectifs du site, mais les modalités techniques sont trop « dépendantes » des financements aujourd'hui disponibles via Natura 2000 (MAE et contrats ni-ni). Alors que d'autres outils sont déjà mobilisés (ENS, CTMA...) Par exemple les fiches GH2.2 et GH 3.1 doivent indiquer explicitement les cahiers des charges à retenir (GH3.1) et exclure tout financement qui ne respecte de ces cahiers des charges (GH2.2 et GH3.1)

Par ailleurs, la fiche GH6.1 devrait distinguer plus clairement les pratiques relevant de l'entretien des arbres têtards existants des interventions visant à créer de nouveaux arbres têtards. Le renouvellement de ce patrimoine par la création de nouveaux arbres têtards doit être plus fortement encouragé.

Enfin, les fiches actions fixent des indicateurs chiffrés en vue de l'évaluation future du DOCOB. Si les chiffres semblent réalistes et mesurés, il conviendrait de préciser la méthode qui a permis d'arriver à ces objectifs chiffrés.

En conclusion, le CSRPN émet un avis favorable à ce DOCOB, sous réserve :

- d'améliorer la présentation du diagnostic (précisions sur les inventaires, l'état de conservation des habitats et des espèces, les chiroptères...)
- de présenter l'articulation du DOCOB avec les autres programmes en faveur de la biodiversité sur le site et à ses abords, ainsi que l'interdépendance vis-à-vis des facteurs exogènes (niveaux d'eau, qualité des eaux issues du bassin versant),
- de préciser la méthode de chiffrage des indicateurs d'objectifs des fiches actions, afin de faciliter l'évaluation future du DOCOB.

Le président du CSRPN,



Willy CHENEAU